

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 21 décembre 2020

Convocation du : 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT,
Jean-Pierre BRIOULLE excusé a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES,
Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

Le Président ne prend pas part au vote.

ORDRE DU JOUR : Remboursement au Président d'achat fait sur Internet pour les besoins de la collectivité

Vu les articles L 2123-18 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux remboursements de frais ;

CONSIDÉRANT

- l'urgence d'acquérir une licence de visioconférence pour pouvoir continuer les réunions à cause de l'état d'urgence sanitaire instaurée par le gouvernement ;
- que la communauté de communes n'ayant pas de carte de paiement pour les achats sur internet, le président a fait l'avance sur ses propres deniers ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité:

- Approuve les dispositions ci-dessus ;
- Décide le remboursement de la somme de 167,88 € TTC au président ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 23 + 7 pouvoirs	Pour : 30	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201221-De126_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Affichage : 29/12/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président.



Michel RICOU-CHARLES